

Formation



« DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE FORMATION »

CATALOGUE DE FORMATIONS

Formation



Formation



Formation



SOMMAIRE

Présentation

Réglementation

Objectif avec nos partenaires formation

Nos secteurs d'intervention et vos besoins

Sauveteur secouriste du travail

Maintien des Acquis et des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail

Initiation premiers secours « secteur petite enfance »

Initiation aux gestes qui sauvent

Utilisation d'un défibrillateur

Premiers secours « jeunes et futurs parents »

Premiers secours « secteur de la restauration »

Manipulations des extincteurs

Équipier de Première Intervention

Évacuation « guide et serre file »

Permis feu

Exercice évacuation

Formation initiale « Gestes et Postures »

Gestes et postures « port de charges »

Acteur Prévention Secours – Aide Soins à Domicile formation initiale

Maintien des Acquis et des Compétences « APS-ASD »

Habilitation électrique pour personnel non électricien H0/B0

Habilitation électrique pour personnel non électricien BE/BE manœuvre



David, formateur depuis 15 ans, issu du monde des sapeurs-pompiers (23 ans de service toujours en activité), agréé par l'INRS et président de DPFSIE organisme de formation, enregistré auprès du Préfet des Hauts-de-France.

Certifié Qualiopi

Je suis là pour vous former, vous informer, vous conseiller et vous accompagner avec mon équipe de professionnels, dans vos missions.

Mon parcours m'a permis de développer différentes compétences. Ancien responsable de service en collectivité plus exactement au niveau des services techniques municipaux, ancien pompier de Paris et toujours en activité de sapeur-pompier dans l'Oise. J'ai voulu créer mon entreprise de formation pour mettre à profit mes compétences et vous permettre de répondre aux obligations en matière de prévention, d'assistance à autrui, et être dans le cadre réglementaire.

Pour poursuivre mon engagement, mon organisme vous accompagne dans la maintenance de vos moyens de secours incendie, défibrillateurs et tous autres éléments équipant votre structure (trousse de secours, PPMS, rince œil...).

On apprend tout au long de sa vie, c'est pourquoi mes programmes de formations, ainsi que tout mon enseignement vous amène au plus proche de la réalité. Spécialisé dans la formation « Prévention des Risques Professionnels » selon différentes thématiques répondant aux obligations réglementaires mais également en me positionnant comme toutes personnes voulant apprendre à porter secours ou connaître la conduite à tenir face à n'importe quelles situations d'accident ou d'incident.

Programmes individuels et/ou de groupe pour tous types de formations élaborés selon les référentiels et recommandations en vigueur et accessibles aux entreprises (tous secteurs), aux familles (risques domestiques, jeunes parents,...) et aux enfants, en partenariat avec « Protéger Alerter Secourir ». Adaptés aux familles et aux entreprises tous secteurs d'activité.



Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation



RÉGLEMENTATION

Obligations générales de formation à la sécurité

L'obligation générale de formation à la sécurité a été introduite par la loi n°76-1106 du 06 Décembre 1976. Depuis l'adoption de cette loi et plus encore depuis l'adoption de la directive européenne complétée par des directives particulières, la formation figure systématiquement parmi les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la prévention des risques professionnels.

D'après l'article L231-3-1 du code du travail, la formation à la sécurité est obligatoire pour :

- Les travailleurs nouvellement embauchés (art. R231-38)
- Les travailleurs qui changent de poste et/ou de technique (art. R231-38)
- Ceux qui reprennent leur activité avec un arrêt d'au moins 21 jours (art. R231-39)
- Les travailleurs temporaires ou sous contrat à durée déterminée (art. L231-3-1 alinéa 5, circulaire DRT n°18/90 du 30 Octobre 1990)

L'employeur a la responsabilité d'assurer la sécurité et la protection de la santé de ses salariés. Chaque employeur, quel que soit son secteur d'activité ou l'effectif de son entreprise, doit établir le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, l'évaluation doit se faire sur tous les lieux de travail.

A compter du 08 Novembre 2002, le non-respect de ces exigences, à savoir le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques, est puni d'une contravention de 5ème classe, soit une **amende de 1500 euros et de 3000 euros en cas de récidive.**

Formation



Une équipe pluridisciplinaire certifiée, pour vous accompagner dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basés sur l'étude du travail réel.

Partageons ensemble une vision optimiste de la prévention

Toutes nos formations sont animées par des professionnels du secours et assistance à personne.

Nos formateurs forment depuis de nombreuses années dans les domaines de secourismes, de l'incendie ou de la prévention des risques. Les formations proposées sont dispensées avec la plus grande qualité qu'il soit.

Il ne s'agit pas seulement de répondre à la demande de particuliers, d'entreprises, de collectivités ou d'associations, mais de former et assurer le maintien des acquis efficacement tout en respectant un cadre réglementaire.

« Pour un accompagnement engagé et une collaboration optimale, DPFSIE, assure l'implantation et l'entretien de vos moyens de lutte contre l'incendie, trousse de secours, défibrillateur... »

Vos formations sont assurées dans vos locaux ou dans nos locaux avec la délivrance d'une attestation de formation ou d'un certificat de formation selon la thématique.

Formation



NOS SECTEURS D'INTERVENTION :



Petite enfance



Restauration



Sanitaire et Social



Service à la personne



Industrie, bâtiment, commerce



Tertiaire, administratif

VOS BESOINS :

- Apporter du bien-être et la qualité de vie au travail
- Réduire la pénibilité des postes
- Apporter des solutions concrètes aux problèmes des troubles musculosquelettiques et lombalgiques
- Accroître les compétences de vos salariés
- Répondre aux obligations réglementaires
- Poursuivre votre engagement RSE
- Lutter contre l'absentéisme et le turn over
- Réduire votre taux AT/MP

NOUS POUVONS VOUS AIDER...

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL FORMATION INITIALE



Compétences développées :

A l'issue de la formation, le SST sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la (aux) victime(s).

Il sera également capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des compétences spécifiques de l'entreprise.

Organisation de la formation :

Effectif : 4 à 10 personnes

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour la formation initiale « Sauveteur Secouriste du Travail »

Durée : 14 heures (modulables)

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au futur Sauveteur Secouriste du Travail d'intervenir face à un accident et d'agir au service de la prévention des risques professionnels sur son lieu de travail.

Intervenant : Formateur secourisme certifié INRS, et sapeur-pompier.

Outils pédagogiques : Vidéoprojecteur, tableau blanc, coupe anatomique, mannequin de formation (adulte enfant nourrisson), outils pédagogiques divers selon structure.

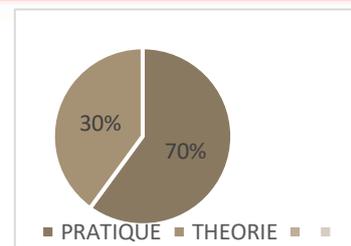
Règlementation :

- Art. R4224-15 du Code du travail : « Un membre du personnel reçoit la formation de secourisme nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgences... »
- Art. R4224-16 du Code du travail : « En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis d'un médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades... »
- Art. R4141-1 à R4141-10 : Objet et organisation de l'information à la sécurité.



LE PROGRAMME « THÉORIE ET PRATIQUE »

- **Retour d'expérience sur les actions menées en prévention et/ou secours.**
- **Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise :**
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- **Intervenir face à une situation d'accident du travail :**
 - L'alerte
 - Connaître les numéros de secours
 - Qui prévenir dans mon établissement
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La personne est inconsciente mais elle respire
 - La personne est inconsciente qui ne respire pas
 - La victime est consciente
 - Elle se plaint d'un malaise
 - Elle se plaint d'une brûlure
 - Elle se plaint d'une douleur lui empêchant certains mouvements
 - Elle se plaint d'une plaie qui saigne pas abondamment



LA MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mises en place des techniques pédagogiques telles que :
 - Découverte ou heuristique : étude de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation et ateliers pratiques

SUIVI ET ÉVALUATION

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Évaluation certificative : validation de la grille de certification des compétences INRS
- Questionnement de fin début de formation et de fin de formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, correctrice, sommative et certificative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation et un certificat SST valable 2 ans.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Afin de maintenir leur certificat SST valide, les stagiaires doivent suivre une formation de 7 heures appelée MAC SST tous les 24 mois.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au Sauveteur Secouriste du Travail d'intervenir face à un accident et d'agir au service de la prévention des risques professionnels sur son lieu de travail.

Compétences développées :

L'objectif du MAC SST, est de s'assurer que le SST est toujours capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la (aux) victime(s).

Et contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des compétences spécifiques de l'entreprise.

Organisation de la formation :

Effectif : 4 à 10 personnes

Prérequis : Titulaire de la formation initiale de SST ou à jour de renouvellement

Durée : 7 heures (1j)

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Intervenant : Formateur secourisme certifié INRS, et sapeur-pompier.

Outils pédagogiques : Vidéoprojecteur, tableau blanc, coupe anatomique, mannequin de formation (adulte enfant nourrisson), outils pédagogiques divers selon structure.

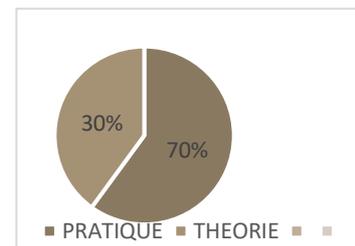
Règlementation :

- Art. R4224-15 du Code du travail : « Un membre du personnel reçoit la formation de secourisme nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgences... »
- Art. R4224-16 du Code du travail : « En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis d'un médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades... »
- Art. R4141-1 à R4141-10 : objet et organisation de l'information à la sécurité



LE PROGRAMME « THÉORIE ET PRATIQUE »

- Retour d'expérience sur les actions menées en prévention et/ou secours.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise :
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- Intervenir face à une situation d'accident du travail :
 - L'alerte
 - Connaître les numéros de secours
 - Qui prévenir dans mon établissement
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La personne est inconsciente mais elle respire
- La personne est inconsciente qui ne respire pas
- La victime est consciente
 - Elle se plaint d'un malaise
 - Elle se plaint d'une brûlure
 - Elle se plaint d'une douleur lui empêchant certains mouvements
 - Elle se plaint d'une plaie qui saigne pas abondamment



LA MÉTHODE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mises en place des techniques pédagogiques telles que :
 - Découverte ou heuristique : étude de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation et ateliers pratiques

SUIVI ET ÉVALUATION

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Évaluation certificative : validation de la grille de certification des compétences INRS
- Questionnement de fin début de formation et de fin de formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, corrective, sommative et certificative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation et un certificat SST valable 2 ans.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Afin de maintenir leur certificat SST valide, les stagiaires doivent suivre une formation de 7 heures appelée MAC SST tous les 24 mois.

INITIATION PREMIERS SECOURS SECTEUR PETITE ENFANCE



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation initiation premiers secours secteur petite enfance vous permet d'acquérir les bons réflexes afin d'assurer les premiers secours lorsque vous êtes en contact réguliers avec les plus petits.

Compétences développées :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure d'identifier les règles de prévention et protocoles spécifiques de sa structure.

Il sera porté secours dans le secteur de la petite enfance tout en assurant sa propre sécurité et celle des autres.

Il sera en mesure d'alerter ou de faire alerter et d'effectuer les gestes de premiers secours en attendant l'arrivée des secours adaptés.

Organisation de la formation :

Effectif : 2 à 10 personnes

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour la formation « Initiation Premier Secours secteur Petite Enfance »

Durée : 3 heures

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Intervenant : Formateur secourisme certifié INRS, et sapeur-pompier.

Outils pédagogiques : Vidéoprojecteur, tableau blanc, coupe anatomique, mannequin de formation (adulte enfant nourrisson), outils pédagogiques divers selon structure.

Règlementation :

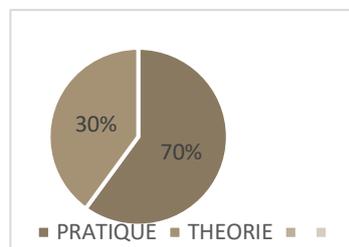
- Décret N°2007-705 du Code de la santé publique
- Arrêté du 06 Novembre 2009
- Art. R4141-1 à R4141-10 du Code du travail : Objet et organisation de l'information à la sécurité.



LE PROGRAMME « THÉORIE ET PRATIQUE »

- **Identifié les règles de prévention :**
 - La sinistralité du secteur petite enfance (accident de travail, maladie professionnel)
 - Processus d'apparition du dommage
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - Les 9 principes généraux de la prévention

- **Intervenir face à une situation d'accident :**
 - Protéger de façon adaptée
 - Examiner la victime adaptée au secteur petite enfance
 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - Secourir la victime de manière appropriée :
 - Le saignement abondant
 - L'étouffement chez le nourrisson et l'enfant
 - Les malaises chez le nourrisson et l'enfant
 - L'inconscience chez le nourrisson et l'enfant
 - L'arrêt cardio-respiratoire chez nourrisson et l'enfant
 - La noyade chez le nourrisson et l'enfant
 - Situations spécifiques : crise d'asthme, crise convulsive, spasmes du sanglot, ...



LA MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mises en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : étude de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation

SUIVI ET ÉVALUATION

- Identification des besoins pré-formation
- Questionnement de fin début de formation et de fin de formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, corrective.
- Les participants reçoivent une attestation de formation.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Afin de maintenir leur acquis, les stagiaires doivent suivre une formation de 7 heures tous les 24 mois.

INITIATION

GESTES QUI SAUVENT



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation initiation aux gestes qui sauvent vous permet d'acquérir les bon réflexes afin d'assurer les premiers gestes d'urgences selon le statut de citoyen sauveteur.

Compétences développées :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de se protéger, de protéger la victime et les témoins.

Il sera capable de donner l'alerte aux secours adaptés et effectuer les gestes qui sauvent en empêchant l'aggravation de l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours.

Organisation de la formation :

Effectif : 1 à 12 personnes

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour l'initiation « aux gestes qui sauvent »

Durée : 2 heures

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Intervenant : Formateur secourisme certifié INRS, et sapeur-pompier. Association de sécurité civile partenaire.

Outils pédagogiques : Vidéoprojecteur, tableau blanc, coupe anatomique, mannequin de formation (adulte enfant nourrisson), outils pédagogiques divers selon structure.

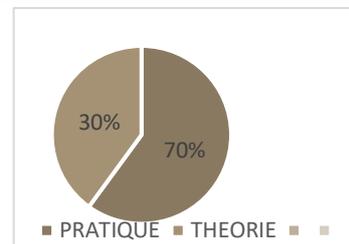
Règlementation :

- Loi 2020-840 du 3 juillet 2020 visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent.
- Arrêté du 30 juin 2017



LE PROGRAMME

- **L'alerte**
 - Connaître les numéros de secours
 - Qui prévenir dans mon établissement
- **La victime saigne abondamment**
 - Analyser
 - Compression manuelle
 - Poser un garrot
 - Les positions d'attente
- **La personne est inconsciente mais elle respire**
 - Contrôler la conscience et la respiration
 - Libération des voies aériennes
 - Mettre en position latérale de sécurité une victime inconsciente
- **La personne est inconsciente qui ne respire pas**
 - Compressions thoraciques sur mannequin adulte, enfant et nourrisson
 - Présentation et information d'utilisation si défibrillateur sur place
 - Mise en place d'un défibrillateur d'entraînement sur mannequin associé aux compressions thoraciques



LA MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue ménage, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage

SUIVI ET ÉVALUATION

- Identification des besoins pré-formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, corrective, sommative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation.
- Il est recommandé de faire un rappel tous les 24 mois.

UTILISATION D'UN DÉFIBRILLATEUR



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation initiation aux gestes qui sauvent vous permet d'acquérir les bon réflexes afin d'assurer les premiers gestes d'urgences selon le statut de citoyen sauveteur.

Compétences développées :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable d'intervenir efficacement pour identifier l'inconscience et l'absence de respiration, donner l'alerte et prendre en charge une personne en arrêt cardio-respiratoire avec utilisation d'un défibrillateur avant l'arrivée des secours.

Organisation de la formation :

Effectif : 1 à 12 personnes

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour l'initiation « utilisation d'un DAE »

Durée : 2 heures

Règlementation :

- Arrêté du 30 Juin 2007 : dans le cadre de la sensibilisation de la population aux gestes de premiers secours, il est mis en place une sensibilisation aux « gestes qui sauvent » permettant l'apprentissage de la prise en charge d'une victime qui présente un arrêt cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe.
- Loi n° 2020-840 du 03 Juillet 2020 : Visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutte contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent, a notamment créé dans la partie code du travail relatif au départ en retraite un nouvel article (CDT art. L1237-9-1)
- Décret du 19 Avril 2021 : venant fixer le contenu, le champ d'application et les modalités de mise en œuvre de ces dispositions

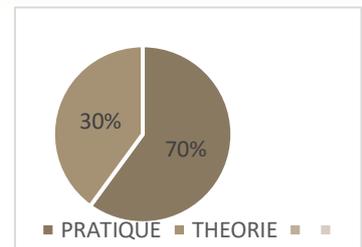
Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Intervenant : Formateur secourisme certifié INRS, et sapeur-pompier.



LE PROGRAMME THÉORIE

- **L'alerte**
 - Connaître les numéros de secours
 - Qui prévenir dans mon établissement
- **La personne est inconsciente mais elle respire**
 - Contrôler la conscience et la respiration
 - Libération des voies aériennes
 - Mettre en position latérale de sécurité une victime inconsciente
- **La personne est inconsciente qui ne respire pas**
 - Compressions thoraciques sur mannequin adulte, enfant et nourrisson
 - Présentation et information d'utilisation si défibrillateur sur place
 - Mise en place d'un défibrillateur d'entraînement sur mannequin associé aux compressions thoraciques



LA MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation

ÉVALUATION ET MODALITÉS

- Diagnostique, prédictive, formative, normative, corrective, sommative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation et un livret aide-mémoire.
- Il est recommandé de faire un rappel tous les 24 mois.

PREMIERS SECOURS JEUNES ET FUTURS PARENTS



Compétences développées :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable d'intervenir efficacement pour donner l'alerte et prendre en charge une personne en arrêt cardio-respiratoire avant l'arrivée des secours.

Organisation de la formation :

Effectif : 1 à 10 personnes

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour l'initiation « Premiers Secours Jeunes et Futurs parents »

Durée : 4 heures

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Règlementation :

- Arrêté du 30 Juin 2007 : dans le cadre de la sensibilisation de la population aux gestes de premiers secours, il est mis en place une sensibilisation aux « gestes qui sauvent » permettant l'apprentissage de la prise en charge d'une victime qui présente un arrêt cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe.
- Loi n° 2020-840 du 03 Juillet 2020 : Visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutte contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent, a notamment créé dans la partie code du travail relatif au départ en retraite un nouvel article (CDT art. L1237-9-1)
- Décret du 19 Avril 2021 : venant fixer le contenu, le champ d'application et les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation initiation aux gestes qui sauvent vous permet d'acquérir les bon réflexes afin d'assurer les premiers gestes d'urgences selon le statut de citoyen sauveteur.

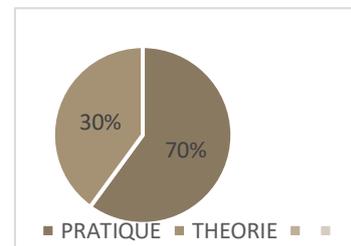


LE PROGRAMME THÉORIE

- **L'alerte**
 - Connaître les numéros de secours
 - Qui prévenir dans mon établissement

- **La personne est inconsciente mais elle respire**
 - Contrôler la conscience et la respiration
 - Libération des voies aériennes
 - Mettre en position latérale de sécurité une victime inconsciente

- **La personne est inconsciente qui ne respire pas**
 - Compressions thoraciques sur mannequin adulte, enfant et nourrisson
 - Présentation et information d'utilisation si défibrillateur sur place
 - Mise en place d'un défibrillateur d'entraînement sur mannequin associé aux compressions thoraciques



LA MÉTHODE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation

ÉVALUATION ET MODALITÉS

- Diagnostique, prédictive, formative, normative, corrective, sommative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation et un livret aide-mémoire.
- Il est recommandé de faire un rappel tous les 24 mois.

PREMIERS SECOURS

SECTEURS DE LA RESTAURATION

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation initiation premiers secours secteur de la restauration vous permet d'acquérir les bons réflexes afin d'assurer les premiers secours lorsque vous êtes en contact réguliers avec la clientèle, en salle ou en cuisine.

Compétences développées :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable d'intervenir efficacement pour donner l'alerte et prendre en charge une personne en arrêt cardio-respiratoire avant l'arrivée des secours.

Organisation de la formation :

Effectif : 1 à 10 personnes

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour l'initiation « Premiers secours adaptés secteur de la Restauration »

Durée : 7 heures

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Intervenant : Formateur secourisme certifié INRS, et sapeur-pompier.

Outils pédagogiques : Vidéoprojecteur, tableau blanc, coupe anatomique, mannequin de formation (adulte enfant nourrisson), outils pédagogiques divers selon structure.

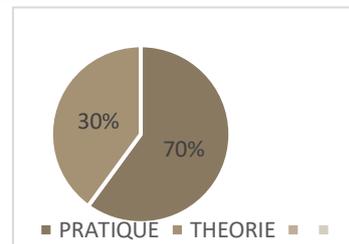
Règlementation :

- Art. R4224-15 du Code du travail : « Un membre du personnel reçoit la formation de secourisme nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgences... »
- Art. R4224-16 du Code du travail : « En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis d'un médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades... »
- Art. R4141-1 à R4141-10 : objet et organisation de l'information à la sécurité



LE PROGRAMME « THÉORIE ET PRATIQUE »

- **Retour d'expérience sur les actions menées en prévention et/ou secours.**
- **Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise :**
 - Caractérisé des risques professionnels dans une situation de travail
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- **Intervenir face à une situation d'accident du travail :**
 - L'alerte
- **La victime saigne abondamment**
 - La compression manuelle, le pansement compressif
 - Le garrot
- **La victime s'étouffe**
 - Etouffement partiel
 - Etouffement brutal
- **La personne est inconsciente mais elle respire**
- **La personne est inconsciente qui ne respire pas**
- **La victime est consciente**
 - Elle se plaint d'un malaise
 - Elle se plaint d'une brûlure
 - Elle se plaint d'une douleur lui empêchant certains mouvements
 - Elle se plaint d'une plaie qui saigne pas abondamment



LA MÉTHODE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mises en place des techniques pédagogiques telles que :
 - Découverte ou heuristique : étude de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation et ateliers pratiques

SUIVI ET ÉVALUATION

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Questionnement de fin début de formation et de fin de formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, correctrice, sommative et certificative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Afin de maintenir leur acquis, les stagiaires doivent suivre une formation de 7 heures tous les 24 mois.

MANIPULATION DES EXTINCTEURS



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif d'acquérir les connaissances des risques spécifiques de l'entreprise, donner l'alerte et utiliser en toute sécurité un extincteur.

Compétences développées :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera apte à utiliser un extincteur en toute sécurité avec un apport théorique et pratique sur le feu et les moyens d'extinction.

Il saura également comment agir face à une alarme incendie et donner l'alerte aux secours adaptés.

Organisation de la formation :

Effectif : 1 à 10 personnes

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour l'initiation « Manipulation des Extincteurs »

Durée : 2 heures

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Intervenant : Formateur certifié en prévention et sapeur-pompier.

Outils techniques : Vidéoprojecteur, tableau blanc, simulateurs de flammes, 5 modules exercices incendie, extincteurs (eau + co²) alarme incendie pédagogique type 4.

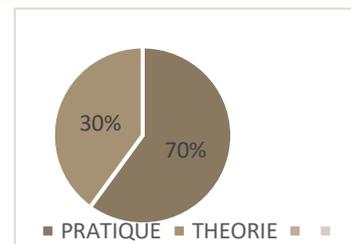
Règlementation :

- Règle APSAD R6 – chapitre 6 : Les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie
- Article R4227-28 et suivants du code du travail : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.



LE PROGRAMME

- **La théorie du feu**
 - Les causes d'incendie
 - Composition du feu
 - Les classes du feu
- **L'alerte des secours**
 - Les numéros d'urgence
 - Les informations à transmettre en cas de feu
- **Les moyens d'extinction**
 - Présentation des extincteurs et leurs effets
 - Méthodes d'extinction
- **Conduite à tenir face à un feu**
 - Que faire ?
 - Manipulation sur bac à feu



LA MÉTHODE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation

ÉVALUATION ET MODALITÉS

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Questionnement de fin début de formation et de fin de formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, correctrice, sommative et certificative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Afin de maintenir leur acquis, les stagiaires doivent suivre une formation de 2 heures tous les 12 mois.

EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel désigné comme Équipier de Première Intervention d'appliquer les consignes de sécurité de l'établissement et de mettre en œuvre les différents moyens de lutte contre un début d'incendie au sein de l'établissement..

Compétences développées :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera apte à utiliser un extincteur en toute sécurité avec un apport théorique et pratique sur le feu et les moyens d'extinction.

Il saura également comment agir face à une alarme incendie et donner l'alerte aux secours adaptés, connaître les consignes d'évacuation, le rôle du guide et du serre-file et maîtriser les moyens de secours propre à l'établissement.

Organisation de la formation :

Effectif : 1 à 10 personnes maximum

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour l'initiation « Équipier de Première Intervention »

Durée : 3,5 heures

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Règlementation :

- Règle APSAD R6 : Les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.
- Article R4227-28 et suivants du code du travail : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
- Règle APSAD R4

Intervenant : Formateur certifié en prévention et sapeur-pompier.

Outils techniques : Vidéoprojecteur, tableau blanc, machine à fumée, simulateurs de flammes, mannequin d'évacuation, 5 modules exercices incendie, extincteurs (eau + co²) alarme incendie pédagogique type 4.



LE PROGRAMME THÉORIE ET PRATIQUE

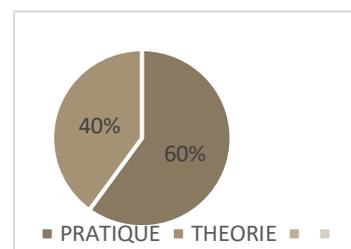
- **La théorie du feu**
 - Les causes d'incendie
 - Composition du feu
 - Les classes du feu
- **L'alerte des secours**
 - Les numéros d'urgence
 - Les informations à transmettre en cas de feu
 - Le feu me paraît maîtrisable
 - Le feu ne me paraît pas maîtrisable
- **Les moyens d'extinction**
 - Présentation des extincteurs et leurs effets
 - Méthodes d'extinction
- **L'évacuation théorique**
 - Le rôle du guide et du serre file
 - Les éléments techniques
 - Le déroulement de l'évacuation
 - Rendre compte
 - Le dégagement d'urgence
- **Prise en charge d'une personne brûlée ou intoxiquée par les fumées**
- **Visite de l'établissement et utilisation des moyens de lutte contre le feu (si possible)**
 - Plan d'évacuation
 - Moyens de secours propre à l'établissement (RIA)
 - Mise en pratique sur bac à feu

LA MÉTHODE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue ménage, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation

ÉVALUATION ET MODALITÉS

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Questionnement de fin début de formation et de fin de formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, corrective, sommative et certificative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Afin de maintenir leur acquis, ils est recommandé de renouveler la formation tous les ans en pratiquant des exercices tous les 6 mois .



ÉVACUATION

GUIDE ET SERRE FILE



Compétences développées :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de connaître le signal d'alarme, les cheminements et la conduite à tenir en cas d'incendie.

Il sera réparti et connaître les missions du (des) guide(s) et du (des) serre-file (s), les techniques et consignes d'évacuation propre à l'établissement.

Organisation de la formation :

Effectif : 1 à 12 personnes maximum par sessions

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour la formation « Guide et serre file »

Durée : 3 heures

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Règlementation :

- Art. R4227-28 et suivants du code du travail : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
- Art. R4227-39 : La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les 6 mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignés sur un registre de sécurité tenu à la disposition de l'inspection du travail.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel désigné comme guide ou serre file afin d'organiser et de gérer l'évacuation de l'établissement.

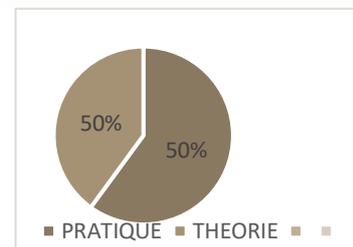


LE PROGRAMME

- **Consigne de sécurité incendie**
 - L'alerte aux secours, les numéros d'urgence et l'alarme
 - Les informations à transmettre en cas de feu

- **Détermination des guides et serre-files**
 - Missions respectives et spécifiques de chacun
 - Reconnaissance des itinéraires d'évacuation et visite du site
 - Le point de rassemblement

- **Le système de sécurité incendie**
 - Les dispositifs de secours propre à l'établissement en cas d'évacuation
 - Les déclencheurs manuels
 - La centrale incendie et les informations que je peux y trouver



LA MÉTHODE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation

ÉVALUATION ET MODALITÉS

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Questionnement de fin début de formation et de fin de formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, correctrice, sommative et certificative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Afin de maintenir leur acquis, les stagiaires doivent suivre une formation de 3 heures tous les 12 mois.

PERMIS FEU



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour traiter les permis de feu.

Compétences développées :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable d'identifier les notions élémentaires de naissance et de propagation d'un incendie.

Il sera capable d'analyser la situation et d'adopter un comportement préventif face aux risques d'incendie et d'apparition d'atmosphère explosive, de rédiger et d'appliquer les différentes étapes d'un permis de feu.

Il sera également capable de mettre en œuvre les mesures de sécurité permettant de réduire les risques liés aux travaux par point chaud.

Organisation de la formation :

Effectif : 1 à 10 personnes

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour la formation « Permis feu »

Durée : 3 heures

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Règlementation :

- Art. R4227-28 et suivants du code du travail : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

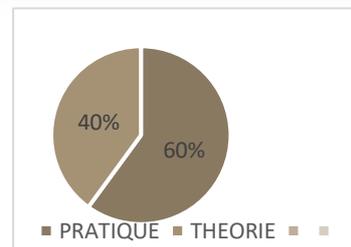
Intervenant : Formateur certifié en prévention et sapeur-pompier.

Outils techniques : Vidéoprojecteur, tableau blanc, machine à fumée, simulateur de flammes, permis feu pédagogique et consigne de l'établissement.



LE PROGRAMME

- **Cas de sinistres causés par des points chauds**
 - Vidéos
- **Les travaux par points chauds :**
 - Le triangle du feu
 - Les feux couvant
 - Les modes de propagation
- **Le permis feu**
 - Intérêt d'établir un bon permis feu
 - Obligations, réglementations et validité du permis feu
 - La rédaction du permis feu
- **Les mesures de prévention**
 - Avant, pendant et après travaux
- **Présentation d'un spécimen**
 - Elaboration d'un permis feu
 - Etudes de cas sur le site de l'établissement



LA MÉTHODE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation

ÉVALUATION ET MODALITÉS

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Questionnement de fin début de formation et de fin de formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, correctrice, sommative et certificative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Afin de maintenir leur acquis, il est recommandé de suivre une formation de 3 heures tous les 12 mois.

EXERCICE

ÉVACUATION

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel de s'exercer à l'évacuation de l'établissement.

Compétences développées :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de connaître le signal d'alarme, les cheminements et la conduite à tenir en cas d'incendie.

Il sera répartir et connaître les missions du (des) guide(s) et du (des) serre-file (s), les techniques et consignes d'évacuation propre à l'établissement.

Organisation :

Effectif : tout le personnel de l'établissement

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour la formation « Évacuation »

Durée : 2 heures selon établissement

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Intervenant : Formateur certifié en prévention et sapeur-pompier.

Outils pédagogiques : Vidéoprojecteur, tableau blanc, alarme incendie pédagogique type 4 et outils pédagogiques divers selon structure.

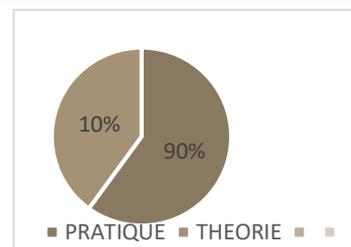
Règlementation :

- Art. R4227-28 et suivants du code du travail : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
- Art. R4227-39 : La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les 6 mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignés sur un registre de sécurité tenu à la disposition de l'inspection du travail.



LE PROGRAMME

- **Consigne de sécurité incendie**
 - L'alerte aux secours
 - Les numéros d'urgence
 - Les informations à transmettre en cas de feu
- **Détermination des guides et serre-files**
 - Missions respectives et spécifiques de chacun
 - Reconnaissance des itinéraires d'évacuation et visite du site
 - Le point de rassemblement
- **Le système de sécurité incendie**
 - Les dispositifs de secours propre à l'établissement en cas d'évacuation
 - Les déclencheurs manuels
 - La centrale incendie et les informations que je peux y trouver



LA MÉTHODE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation

ÉVALUATION ET MODALITÉS

- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, corrective, sommative et certificative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Il est recommandé de faire un rappel tous les 6 mois, cette formation est à notifier dans le registre de sécurité de l'établissement.

FORMATION INITIALE

GESTES ET POSTURES



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de contribuer à sa propre sécurité par l'application des bonnes pratiques de sécurité physique et d'économie d'effort

Compétences développées :

A l'issue de la formation, l'apprenant est en mesure d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, repérer les situations dangereuses et proposer des mesures de prévention adaptées pour se prémunir des dangers. Il sera également capable de mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Organisation :

Effectif : 2 à 10 personnes

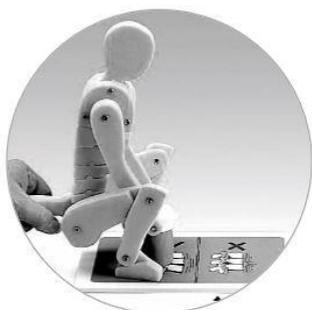
Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour la formation initiale « GESTES ET POSTURES »

Durée : 3 heures

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

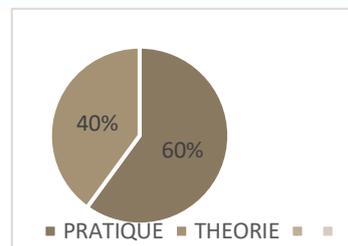
Règlementation :

- Application du décret n° 92-958 du 08/09/1992
- Art. R.231-71 du code du travail abrogé par le décret n°94-252 du 04 mai 1994 – art 1
- Art. L4141-1 à L4141-1 : Obligation générale d'information et de formation.
- Art. R4141-2 modifié par le décret n°2008-1347 du 17 décembre 2008 – Art.3 : l'employeur informe les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun.



LE PROGRAMME

- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise :
 - L'intérêt de la prévention dans le milieu d'intervention
 - Les enjeux humains, économiques et règlementaire pour l'établissement, le salarié et le bénéficiaire de la prévention
 - Les acteurs de la prévention et l'organisation de la prévention
 - Les atteintes de l'appareil locomoteur et les différents facteurs de risques
 - Les principes de bases de sécurité physique et d'économie d'efforts dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite
 - La remontée des informations, aspect règlementaire
 - Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation



LA MÉTHODE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation

ÉVALUATION ET MODALITÉS

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Questionnement de fin début de formation et de fin de formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, correctrice, sommative et certificative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Il est recommandé de faire un rappel tous les 24 mois.

GESTES ET POSTURES

PORT DE CHARGES



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au salarié de contribuer à sa propre sécurité et à celle des autres, par l'application des bonnes pratiques de sécurité physique et d'économie d'effort, ainsi que par la mise en œuvre des principes généraux de la prévention.

Compétences développée :

A l'issue de la formation, l'apprenant est en mesure d'observer et d'analyser toute situation de travail, repérer les situations dangereuses et proposer des mesures de prévention adaptées pour se prémunir des dangers.

Organisation :

Effectif : 2 à 10 personnes maximum

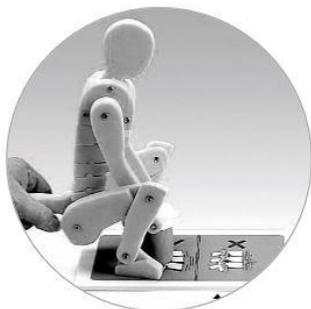
Prérequis : Toutes personnes amenée à manipuler des charges, à effectuer des mouvements répétitifs ou à travailler en position statique.

Durée : 7 heures

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Règlementation :

- Application du décret n° 92-958 du 08/09/1992
- Art. R.231-71 du code du travail abrogé par le décret n°94-252 du 04 mai 1994 – art 1
- Art. L4141-1 à L4141-1 : Obligation générale d'information et de formation.
- Art. R4541-1 et suivants du code du travail
- Art. R4141-2 modifié par le décret n°2008-1347 du 17 décembre 2008 – Art.3 : l'employeur informe les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun.



LE PROGRAMME

- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise :
 - L'intérêt de la prévention dans le milieu d'intervention à domicile
 - Les enjeux humains, économiques et réglementaire pour l'établissement, le salarié et le bénéficiaire de la prévention
 - Les acteurs de la prévention et l'organisation de la prévention
 - Les atteintes de l'appareil locomoteur et les différents facteurs de risques
 - Les principes de bases de sécurité physique et d'économie d'efforts dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite
 - La remontée des informations, aspect réglementaire
 - Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation

LA MÉTHODE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation

ÉVALUATION ET MODALITÉS

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Questionnement de fin début de formation et de fin de formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, correctrice, sommative et certificative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Il est recommandé de faire un rappel tous les 24 mois

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS

AIDE ET SOIN A DOMICILE



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au salarié de contribuer à sa propre sécurité et à celle des autres, par l'application des bonnes pratiques de sécurité physique et d'économie d'effort, ainsi que par la mise en œuvre des principes généraux de la prévention.

Compétences développée :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure d'observer et d'analyser toute situation de travail, repérer les situations dangereuses et proposer des mesures de prévention adaptées pour se prémunir des dangers en se situant en tant qu'APS dans sa structure.

Il saura aussi mettre en œuvre une démarche lui permettant d'accompagner la mobilité du bénéficiaire en prenant soin de soi et du bénéficiaire. Il saura à qui remonter des suggestions d'amélioration et alerter, selon son organisation interne mise en place.

Il maîtrisera les conduites à tenir et les gestes de premiers secours en situation d'urgence.

Organisation :

Effectif : 4 à 10 personnes maximum

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour la formation « APS-ASD »

Durée : 21 heures (2J + 1J) + travail d'intersession estimés à 4heures

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Intervenant : Formateur APS ASD certifié INRS, et sapeur-pompier.

Outils pédagogiques : Vidéoprojecteur, tableau blanc, coupe anatomique et outils pédagogiques divers selon structure, lit médicalisé, draps de glisse, planche de transfert, verticalisateur, aide à la marche, lève personne, matériel conforme aux recommandations INRS.

Règlementation :

- Art. R4224-15 du code du travail : « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgences... »
- Art. R4224-16 du code du travail : « En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades ... »
- Art. R4141-1 à R4141-10 : Objet et organisation de l'information à la sécurité
- Document de référence INRS



LE PROGRAMME PARTIE 1 : PRÉVENTION

- **Les enjeux de la démarche de prévention sur son lieu de travail**
 - Contexte national et l'entreprise
 - Les enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques
 - La démarche de prévention dans la structure
 - Les différents acteurs de la prévention
- **L'acteur APS ASD et la santé au travail**
 - Le rôle de l'acteur APS ASD
 - Les définitions et indicateurs en SST
 - Le cadre juridique
- **La place et l'activité physique dans l'activité de travail**
 - Notion de danger, de situation dangereuse, de dommage et de risque
 - Accident de travail, maladie professionnelle et atteintes de la vie courante
 - L'homme en situation de travail
 - Notion de charge de travail
- **L'analyse des déterminants**
 - Les différents éléments d'une situation de travail
 - L'analyse dans sa situation de travail, des déterminants de son activité physique
- **Le fonctionnement du corps humain et ses limites**
 - Le squelette
 - Les ligaments, les muscles, les tendons et les nerfs
 - Le fonctionnement de la colonne vertébrale
 - Le fonctionnement d'une articulation
- **Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé**
 - Les TMS des membres supérieurs
 - Les atteintes au niveau du dos
 - Les TMS des membres inférieurs
- **Les facteurs de risques et de sollicitation**
 - Les différents facteurs de risques (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux)
 - Les sollicitations de l'appareil locomoteur
 - La fatigue visuelle
- **Amélioration des conditions de travail et principes de prévention**
 - Les principes généraux de prévention
 - L'aménagement dimensionnel des postes de travail
 - Pistes d'amélioration des conditions de travail
 - Proposer des améliorations en tenant compte de la personne aidée et de son environnement
- **Informar la personne aidée ou l'entourage**
 - Identifier les interlocuteurs, échanger sur le thème de la prévention
 - La création d'un milieu relationnel favorable à l'échange
 - Rendre compte à la hiérarchie
 - Les démarches de négociation
- **Les aides techniques à la manutention**
 - Les Équipements de Protection Individuelle
 - Les différents outils et les techniques associées
 - Les moyens mécanisés de manutention
- **Évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée**
 - La capacité de déplacement
 - Les niveaux d'intervention
 - Évaluation des capacités
 - Détermination des actions
- **Les déplacements naturels de la personne**
 - Schéma de déplacement
- **Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort appliqués à la mobilisation de personne**
 - Rappel de la portée et des limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
 - La manutention manuelle de charges inertes et/ou le travail en situation statique
 - La position du soignant
 - Les différentes techniques de transfert
- **L'accompagnement à la mobilité adaptée à la personne aidée**

LE PROGRAMME PARTIE 2 : INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT THÉORIE ET PRATIQUE

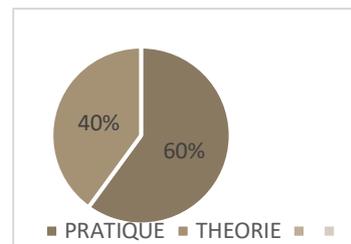
- **Protéger**
 - L'alerte et la protection des populations
 - Les mesures de prévention et de protection
 - Repérer les situations dangereuses et supprimer le danger
 - Les dégagements d'urgence
- **Secourir**
 - La victime signe abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de malaise
 - La victime se plaint de brûlure
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- **Examiner la victime**
 - Déceler une urgence vitale
- **Faire alerter ou alerter**
 - Les moyens de secours
 - L'organisation des secours
 - Les numéros de secours
 - Le message d'alerte
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas

LE PROGRAMME PARTIE 3 : AGIR POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- **Restitution des travaux d'intersession, retour d'expérience et partage d'informations**
 - Reconnaître et présenter les principaux risques de son métier et des effets induits
 - Échanger avec l'ensemble du groupe sur différents axes d'amélioration
- **L'analyse de la situation de travail**
 - Visite applicative sur le terrain
 - Observation de situation réelles de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain
 - Caractérisation des risques liés à l'activité physique et analyse des causes d'exposition
 - Utilisation des différents outils à disposition pour décrire la situation, identifier les situations dangereuses et rechercher les déterminants
- **Participation à la maîtrise du risque**
 - Propositions d'améliorations de situation de travail en agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
 - Prise en compte des principes généraux de Prévention au cours de mises en situation professionnelles
- **Principes de sécurité physique et d'économie d'efforts en fonction des activités**
 - L'accompagnement à la mobilité adapté à la personne aidée
 - La portée et les limites des techniques gestuelles
 - Les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts
 - Les aides techniques

LA MÉTHODE

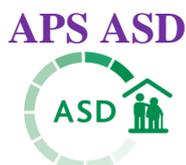
- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue ménage, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation



ÉVALUATION ET MODALITÉS

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Évaluation certificative : validation de la grille de certification des compétences INRS
- Questionnement de fin début de formation et de fin de formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, corrective, sommative et certificative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation et un certificat APS-ASD valable 3 ans.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Afin de maintenir leur certificat APS-ASD valide, les stagiaires doivent suivre une formation de 14 heures appelée MAC APS-ASD tous les 36 mois.

MAINTIEN DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au salarié de contribuer à sa propre sécurité et à celle des autres, par l'application des bonnes pratiques de sécurité physique et d'économie d'effort, ainsi que par la mise en œuvre des principes généraux de la prévention.

Compétences développée :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure d'observer et d'analyser toute situation de travail, repérer les situations dangereuses et proposer des mesures de prévention adaptées pour se prémunir des dangers en se situant en tant qu'APS dans sa structure.

Il saura aussi mettre en œuvre une démarche lui permettant d'accompagner la mobilité du bénéficiaire en prenant soin de soi et du bénéficiaire. Il saura à qui remonter des suggestions d'amélioration et alerter, selon son organisation interne mise en place.

Il maîtrisera les conduites à tenir et les gestes de premiers secours en situation d'urgence.

Organisation :

Effectif : 4 à 10 personnes maximum

Prérequis : Être titulaire du certificat « APS-ASD »

Durée : 7 heures

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Intervenant : Formateur APS ASD certifié INRS, et sapeur-pompier.

Outils Pédagogiques : Vidéoprojecteur, tableau blanc

Règlementation :

- Art. R4224-15 du code du travail : « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgences... »
- Art. R4224-16 du code du travail : « En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades ... »
- Art. R4141-1 à R4141-10 : Objet et organisation de l'information à la sécurité
- Document de référence INRS



LE PROGRAMME PARTIE 1 : PRÉVENTION

➤ Retour d'expériences

- Les enjeux de la démarche de prévention sur son lieu de travail
- L'acteur APS ASD et la santé au travail
- La place et l'activité physique dans l'activité de travail
- L'analyse des déterminants
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé
- Les facteurs de risques et de sollicitation

- Amélioration des conditions de travail et principes de prévention
- Informer la personne aidée ou l'entourage
- Les aides techniques à la manutention
- Évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée
- Les déplacements naturels de la personne
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort appliqués à la mobilisation de personne
- L'accompagnement à la mobilité adaptée à la personne aidée

LE PROGRAMME PARTIE 2 : INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT THÉORIE ET PRATIQUE

➤ Actualisation des compétences

- Le contexte réglementaire

➤ Protéger

- L'alerte et la protection des populations
- Les mesures de prévention et de protection
- Repérer les situations dangereuses et supprimer le danger
- Les dégagements d'urgence

➤ Examiner la victime

- Déceler une urgence vitale

➤ Faire alerter ou alerter

- Les moyens de secours
- L'organisation des secours
- Les numéros de secours
- Le message d'alerte

➤ Secourir

- La victime signe abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlure
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

➤ Mise en situation

LE PROGRAMME PARTIE 3 : AGIR POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Réalisation d'exercices pratiques et de mises en situation

- **Retour d'expérience et partage d'informations**
 - Présentation des points forts de l'expérience professionnelle des participants
 - Échanges avec l'ensemble du groupe sur les différents axes d'amélioration identifiés
 - Reconnaître et présenter les principaux risques de son métier et les effets induits

- **Échanges de pratiques**
 - Observation et analyse de situations de travail
 - Participation à la maîtrise du risque
 - Les déplacements naturels de la personne et les outils d'aide à la manutention
 - Principes de sécurité physique et d'économie d'effort en fonction des activités

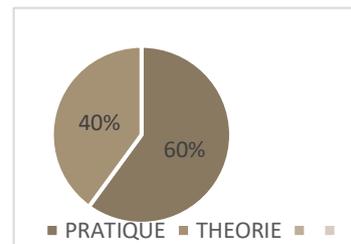
- **Intervenir face à une situation d'accident :**
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de malaise
 - La victime se plaint de brûlure
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas

LA MÉTHODE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation

ÉVALUATION ET MODALITÉS

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Évaluation certificative : validation de la grille de certification des compétences INRS
- Questionnement de fin début de formation et de fin de formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, corrective, sommative et certificative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation et un certificat APS-ASD valable 3 ans.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Afin de maintenir leur certificat APS-ASD valide, les stagiaires doivent suivre une formation de 14 heures appelée MAC APS-ASD tous les 36 mois.



HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN

-
HOBO

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel non électricien, de travailler en sécurité dans environnements électriques selon les préconisations de la Norme NF C 18-510 de l'Union Technique de l'Électricité.

Compétences développée :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.

Il sera aussi capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions, respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champs d'intervention des travaux d'ordre non électrique.

Et sera capable d'assurer la sécurité d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.

Organisation :

Effectif : 1 à 10 personnes maximum

Prérequis : Aucun prérequis n'est exigé pour la formation « Habilitation électrique pour personnel non électricien - HOB0 »

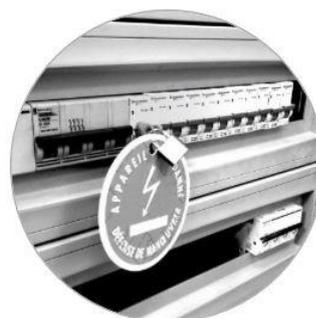
Durée : 10 heures (1j et demi)

Règlementation :

- Norme NF C 18-510
- Articles R4544-9 et R4544-10 du Code du Travail

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Intervenant : Formateur certifié en prévention et sapeur-pompier.



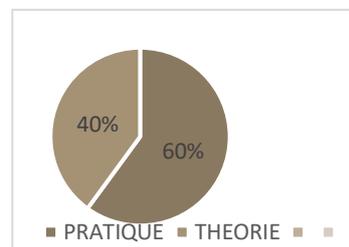
LE PROGRAMME

- **Prendre conscience des risques électriques liés au travail**
 - La tension et le courant
 - Les risques liés à l'électricité et les accidents de travail associés
 - Les effets de l'électrisation sur le corps humain
 - Le classement des installations
 - Les travaux non électriques en basse tension
 - Les travaux non électriques en haute tension

- **Identifier et adopter la bonne conduite pour maîtriser ces risques**
 - Les distances de sécurités
 - L'autorisation de travaux
 - La lecture de la signalisation
 - Les principes et exemples de verrouillage
 - Les manœuvres de consignation
 - Les rôles des différents intervenants
 - L'utilisation du matériel de sécurité électrique
 - L'utilisation des outils électrique portatifs à main
 - La manipulation de l'outillage non spécifique aux électriciens

- **L'organisation et la gestion d'un chantier**
 - La mise en place de la zone de travail
 - L'application des instructions de sécurité
 - La surveillance d'un chantier

- **Réagir face à un accident**
 - La conduite à tenir en cas d'incident sur les équipements électriques
 - La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
 - Réagir en cas d'incendie sur les ouvrages électriques



LA MÉTHODE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation

SUIVI ET ÉVALUATION

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Questionnement de début de formation et de fin de formation
- Diagnostique, prédictive, formative, normative, corrective et sommative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation.
- Un livret aide-mémoire sera remis à chaque participant.
- Il est recommandé de faire un rappel de 7 heures tous les 36 mois.

HABILITATION ÉLECTRIQUE OPÉRATION D'ORDRE ÉLECTRIQUE

-
BS-BE

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel réalisant des interventions élémentaires en Base Tension, de travailler en sécurité selon les préconisations de la Norme NF C 18-510 de l'Union Technique de l'Électricité.

Compétences développée :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.

Il sera aussi capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions, respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champs d'intervention des travaux d'ordre non électrique.

Et sera capable d'assurer la sécurité d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.

Organisation :

Effectif : 1 à 10 personnes maximum

Prérequis : toute personne ayant à réaliser des petits travaux d'ordre électrique (remplacement de prises, de luminaires en basse tension,...) ou des manœuvres d'exploitation (réarmement de relais, réglage d'équipements électriques,...) en basse ou haute tension inférieur à 50 000volts.

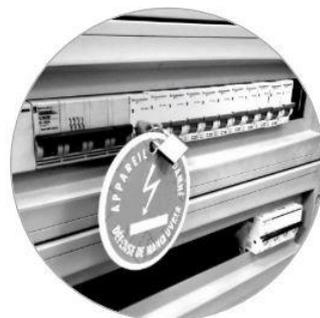
Durée : 14 heures (2j)

Accessibilité : Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

Intervenant : Formateur certifié en prévention et sapeur-pompier.

Règlementation :

- Norme NF C 18-510
- Articles R4544-9 et R4544-10 du Code du Travail



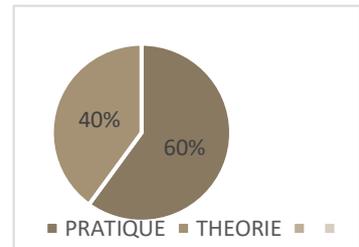
LE PROGRAMME

- **L'habilitation électrique**
 - Définitions
 - Conditions d'habilitation
 - Indices et activités correspondantes
- **Notions élémentaires d'électricité**
 - La production de courant
 - Les unités de mesures électriques
 - Les différents types de courant
- **Les différents types d'accidents électriques**
 - Les effets du courant électrique sur le corps
 - Les conséquences d'un accident électrique
 - Le contact direct
 - Le contact indirect
 - Le court-circuit, la surintensité
- **La protection intégrée à la conception des installations**
 - Les écrans ou obstacles
 - Les disjoncteurs différentiels, disjoncteurs, portes fusibles
 - Les principes de mise à la terre
 - L'isolation renforcée et la séparation des circuits
 - Les différentes classes de matériel
 - Les indices de protection
- **L'évaluation et la prévention des risques**
 - Les différents éléments de l'analyse des risques électriques
 - Les mesures de prévention en vue de la réalisation d'opérations d'ordre électrique
 - Les principes de mise en œuvre des opérations
- **Les domaines de tension, les ouvrages et installations**
 - Les différents domaines de tension
 - Définition des installations et ouvrages électriques
 - Les locaux réservés aux électriciens
- **Les zones de l'environnement électrique**
 - Le classement des zones d'environnement
 - Les distances limites et les zones définies
- **Les différents acteurs**
 - Rôles et missions des différents acteurs (employeur, chargés de travaux, chargés d'exploitation électrique...)
- **Les opérations d'ordre non électrique**
 - En hors tension (documentation et instructions...)
 - Dans un environnement électrique
 - Les opérations particulières
 - La surveillance de la zone de travail
 - Le balisage de la zone de travail
- **Les opérations élémentaires**
 - Le remplacement de fusible en basse tension
 - Le remplacement d'une lampe, d'un accessoire d'un appareil d'éclairage, d'un socle de prise de courant ou d'un interrupteur à l'identique
 - Le raccordement de matériel électrique à un circuit en attente (volet roulant, chauffe-eau...)
 - Le réarmement de dispositif de protection dans le respect des consignes données
 - Le remplacement d'un élément électronique

- La dépose et la repose d'un interrupteur, d'une prise de courant
- **Les manœuvres d'exploitation**
 - La modification de l'état électrique d'un réseau ou d'une installation dans le cadre du fonctionnement normal
 - La mise en marche, le réglage ou l'arrêt d'équipements
 - Le réarmement d'un relais de protection
 - Le branchement et le débranchement d'équipements amovibles
- **Les équipements de protection**
 - Les Equipements de Protection Individuelle ou Collective (gants isolants, casque, tapis isolant...)
 - La vérification des EPI
- **Les outils et le matériel de travail**
 - La réglementation et l'état de l'art (marquage CE, conformité aux normes, prescriptions de conception)
 - Emploi et entretien des principaux équipements et de l'outillage
- **Les incidents, accidents et incendies**
 - La conduite à tenir
 - Les différents moyens d'intervention
 - Les risques résiduels
- **Exercices individuels de mise en situation**
 - Analyse d'une situation vis-à-vis du risque électrique et définition des mesures de protection adaptées
 - Evolution dans les zones d'environnement électrique avec application des préconisations applicables
 - Réalisation d'interventions selon l'indice d'habilitation visé
 - Identification, vérification et utilisation des Equipements de Protection Individuelle
- **Travaux en sous-groupes**
 - Rédaction et utilisation de la documentation
 - Identification des indices d'habilitation nécessaires selon différentes situations d'intervention
- **Cas concrets**
 - Réalisation d'opérations d'ordre électrique simples, en situation professionnelle
 - Visite des installations (lors des formations dans vos locaux)
 - Présentation des installations et locaux concernés par le titre d'habilitation, identification des mesures de prévention applicables

LA MÉTHODE

- Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte. Dans ces méthodes, sont mise en place des techniques pédagogiques telle que :
 - Découverte ou heuristique : études de cas, remue méninge, participatif, ...
 - Apprentissage : démonstration pratique et atelier d'apprentissage
 - Application : mise en situation



ÉVALUATION ET MODALITÉS

- Diagnostique, prédictive, formative, normative, corrective et sommative.
- Les participants reçoivent une attestation de formation et un livret aide-mémoire.
- Il est recommandé de faire un rappel tous les 24 mois, cette formation est à notifier dans le registre de sécurité de l'établissement.

Formation



Formation



Formation

06-71-48-91-00

dpfsie@gmail.com

@dpfsie

<http://dpfsie.com/>



Formation

